

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

Bruxelles, le 22 mars 2006

Rapport de la délégation de la commission LIBE sur sa visite à Paris (FR)

Rapporteur:

M. Agustín DÍAZ DE MERA GARCÍA-CONSUEGRA

1. Rapport sur la visite

Une délégation de 6 membres de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures s'est rendue à Paris le 20 février 2006 pour visiter deux centres de rétention administrative (CRA): celui du Mesnil-Amelot et celui du dépôt du Palais de Justice sur l'Ile de la Cité à Paris.

La mission de la délégation était, dans la même optique que celle des visites à Lampedusa, Ceuta et Melilla, de vérifier les conditions de vie et la gestion des centres de rétention dans l'Union européenne, et, notamment, de contrôler la mise en œuvre de la directive 2003/9/CE du Conseil relative à des normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile.

Après la visite, la délégation du PE a rencontré le ministre d'État, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, M. Nicolas SARKOZY, et un grand nombre d'ONG (voir la liste en annexe).

À la fin de la journée, les députés ont donné une conférence de presse à laquelle ont participé des journalistes de dix pays¹.

A. Visite au centre de rétention administrative du Mesnil-Amelot

L'organisation du centre

Le centre du Mesnil-Amelot se trouve dans la zone aéroportuaire de l'aéroport Charles de Gaulle et il fonctionne depuis novembre 1995. Il s'agit d'un centre de rétention administrative, et non pas d'une zone d'attente, qui se trouve à l'intérieur même de l'aéroport. Ce centre est actuellement le plus important de France, avec 156 places et environ 5000 personnes retenues par an.

¹ Algérie, Allemagne, Arabie Saoudite, Canada, Chili, Chine, Colombie, Danemark, Espagne et France.

Le centre s'étend sur une surface de 2,5 hectares. Il est composé de six bâtiments, dont la majorité constituée de chambres à deux lits, plus un bâtiment réservé aux femmes (huit chambres avec deux lits). Il y a 140 places chez les hommes et 16 places chez les femmes, soit 156 places au total. À partir de l'année prochaine, le centre pourra contenir au maximum 140 personnes, comme décidé par la loi.

En 2005, la durée moyenne du séjour dans le centre du Mesnil-Amelot était de 10,39 jours.

Le centre est gardé par la gendarmerie nationale, répartie entre les gendarmes qui assurent la sécurité du CRA et les escortes pour le transfert des personnes en rétention. Jusqu'en 2001, c'était l'administration pénitentiaire qui s'occupait de tout, ainsi que des activités d'entretien. Maintenant cette administration est en train de se désengager de la gestion des CRA, ce qui entraîne l'externalisation des prestations pour la gestion du centre. Le fait que le centre ne dispose pas d'un budget indépendant provoque de réels problèmes de gestion de la vie courante dans le CRA.

Les membres de la délégation ont toutefois constaté le bon état du centre. Les chambres à deux lits, la salle télé dans chaque bâtiment et les salles de bain peuvent être considérées comme acceptables, même si l'environnement n'est pas très paisible: présence de fil barbelé; chaque bâtiment est fermé pendant la nuit; proximité de l'aéroport avec des nuisances sonores jour et nuit. Le bâtiment des femmes est en meilleur état que celui des hommes. Un service médical avec deux médecins et quatre infirmières est disponible de 8 heures à 18 heures tous les jours. Les enfants ne sont pas admis dans le centre.

L'organisation CIMADE, association d'aide à la défense des droits des migrants, est présente en permanence sur place, du lundi au vendredi, et a fait part à la Délégation de problèmes à l'intérieur du centre liés à l'augmentation de la durée de rétention: bagarres, altercations, menaces sur les intervenants de la CIMADE, tentatives de suicide et automutilations. Les violences auraient augmenté depuis 2003, a déclaré un intervenant de la CIMADE. La délégation a apprécié la possibilité pour la CIMADE de résider continuellement dans les locaux du centre. D'après la CIMADE, les principaux pays d'origine des personnes retenues sont pour le dernier trimestre 2005: Algérie 11,03%, Roumanie 10,41%, Turquie 9,88%, Mali 7,21%, Maroc 6,94, Pakistan 4,63%, Congo 4,27%, Chine 2,94% et Tunisie 2,94%.

Les demandeurs d'asile dans le centre

La délégation a constaté un problème réel pour les demandeurs d'asile à l'intérieur des centres de rétention. Les personnes qui demandent asile dans les CRA sont obligées de présenter leur demande dans les 5 jours suivant leur arrivée au CRA. Elles doivent soumettre leur demande en langue française, sans avoir la possibilité de recourir gratuitement à un interprète. Le manque d'argent et l'enfermement font qu'il est très difficile de soumettre une demande d'asile dans les règles. D'après les autorités, ce problème concernerait moins de 10% des personnes retenues demandant asile dans le centre. Le fait de ne pas fournir un interprète constitue, d'après les autorités, un principe de non-discrimination entre les demandeurs d'asile dans les centres et les demandeurs d'asile externes. Les demandeurs d'asile dans les centres reçoivent une réponse à leur demande dans les 96 heures. L'année dernière, sur 300 demandes à l'intérieur du centre du Mesnil-Amelot, seule une a été acceptée.

Les déclarations des migrants

La majorité des migrants auxquels les membres de la délégation ont eu l'occasion de parler ont déclaré avoir été interpellés sur la voie publique ou dans des cafés. Certains ressortissants tunisiens ont affirmé vivre en France depuis plusieurs années: l'un d'entre eux depuis 1997, un ressortissant congolais qui vit en France depuis deux ans a déclaré avoir quatre enfants à charge, dont un né sur le territoire français. Tous ont dit de ne pas savoir ce qui se passera dans le futur proche. Certains se sont plaints des conditions sanitaires et d'hygiène pénibles dans le centre. Dans la section femmes, il y avait trois femmes roumaines et une de Mongolie, en France depuis quelques mois.

B. Visite au centre de rétention administrative du Palais de Justice (Dépôt - Ile de la Cité)

L'organisation du centre

Le centre de rétention du dépôt se trouve sous le Palais de Justice et est divisé en deux sections, l'une féminine, l'autre masculine. À l'intérieur de chaque section, il y a une partie pour les détenus en attente de comparution devant les juges au Palais de Justice et une autre partie qui fonctionne en tant que centre de rétention administrative. Le lieu est sinistre, sombre, sans lumière ni air, il n'y a pas de fenêtres. Il est comparable à une prison où les portes des cellules seraient ouvertes. Les conditions de vie, pour les gendarmes également, sont psychologiquement très difficiles à supporter. La partie "hommes" sera fermée en juin 2006, mais la partie "femmes" restera ouverte. Les 62 places de rétention pour les hommes seront transférées dans le nouveau centre de Vincennes. Il ne restera que la partie "femmes" de 34 places. Au moment de la visite, il y avait 52 hommes et 20 femmes. La plupart des personnes retenues au dépôt sortent de la prison de la Santé, y compris des personnes séropositives ou droguées, auxquelles les médecins donnent de la méthadone. Il s'agit donc pour la plupart de personnes ayant un passé judiciaire.

Les chambres sont à quatre ou six lits dans le sous-sol. Il y a partout des caméras vidéo. L'infirmerie est ouverte 12 heures par jour (entre la partie "femmes" et "hommes"). Le médecin est présent sur place deux à trois heures par jour du lundi au vendredi. L'infirmière a indiqué à la délégation qu'il y a des personnes dans un état psychologique grave auxquelles des médicaments antidépresseurs ont été fournis.

Les conditions de vie dans le dépôt sont déplorables, les espaces réduits et l'air irrespirable. La partie "femmes" est dans un état légèrement meilleur. Des religieuses interviennent pour aider les femmes retenues, qui se trouvent au premier étage, tandis qu'au rez-de-chaussée se situent les cellules des détenues. Cette proximité limite la liberté de mouvement des femmes retenues: si elles veulent aller dans la cour extérieure, elles doivent demander chaque fois à être accompagnées; elles s'y retrouvent enfermées et doivent sonner pour rentrer dans la zone interne.

La durée moyenne de séjour dans le centre est de 12 jours.

D'après la CIMADE les principales nationalités au dernier trimestre 2005 étaient les suivantes: Roumanie 20%, Algérie 11%, Chine 8,44%, Maroc 5,78 et Mali 5%.

Les demandeurs d'asile dans le centre

Les représentants de la CIMADE dans le dépôt ont affirmé qu'il est très difficile pour les personnes retenues de déposer une demande d'asile, 50% des demandes étant rejetées faute d'être complètes. Personne ne demande à avoir accès à des interprètes, qui de toute façon ne sont pas fournis gratuitement (voir point précédent du Mesnil-Amelot).

Les déclarations des migrants

Chez les hommes, l'atmosphère était lourde. Au Mesnil-Amelot, les personnes en rétention venaient spontanément s'adresser à la délégation, alors qu'ici elles restaient dans leurs cellules. Un ressortissant algérien a dit à la délégation se trouver en France depuis 1993, mais n'avoir pas réussi à le prouver pour bénéficier de la possibilité d'une régularisation de sa situation après un séjour irrégulier en France de dix ans. D'après la CIMADE, cette possibilité de régularisation sera bientôt éliminée de la loi française. Un autre ressortissant algérien a dit qu'il résidait en France depuis 2001, qu'il travaillait dans un magasin de vêtements et qu'il a été interpellé dans sa voiture. Il se trouvait dans le dépôt depuis 17 jours. Un ressortissant marocain a déclaré avoir fait ses études en France (Bac + 5).

Dans la partie féminine, les femmes enceintes ou avec des enfants sont libérées plus facilement.

La situation est également très difficile pour les gendarmes. Il n'y a pas de rotation très fréquente du personnel et les gendarmes restent en moyenne deux ou trois ans dans le dépôt. Les conditions de travail sont très pénibles pour eux aussi.

C. Entretien avec le ministre d'État, M. Nicolas Sarkozy

La délégation s'est entretenue pendant environ quarante-cinq minutes avec le ministre d'État, M. Nicolas Sarkozy. Les questions des membres ont porté notamment sur les raisons de la prolongation de la durée maximale de rétention administrative. Les membres ont demandé au ministre le pourquoi de ce triplement de la durée, de 12 à 32 jours, en sachant que la durée moyenne reste d'environ 12 jours. Dans sa réponse, le ministre a évoqué l'impossibilité d'obtenir dans les délais prévus de la rétention les laissez-passer consulaires permettant le retour des étrangers dans leur pays d'origine. De plus, en allongeant la durée de la rétention, la France s'est alignée sur d'autres États membres de l'Union européenne qui connaissent des délais plus longs. Le rapporteur a demandé au ministre de fermer au plus vite tout le dépôt, et pas seulement la partie des hommes. Le ministre a assuré que dès qu'une possibilité sera trouvée ailleurs, la partie des femmes sera elle aussi fermée.

Le ministre a rappelé sa politique du chiffre qui consiste à annoncer chaque année des objectifs chiffrés en matière d'éloignement du pays: 23 000 personnes sont censées quitter le territoire français en 2006. Cette politique du chiffre s'est matérialisée par la fixation, préfecture par préfecture, d'un nombre de personnes à interpellier, puis à éloigner du territoire. En 2002, 10 000 personnes ont été expulsées, ce chiffre est passé à 20 000 en 2005.

Le ministre a insisté sur la nécessaire existence des centres administratifs de rétention, le problème étant que personne ne les veut chez soi. Après la fermeture de Sangatte, le CRA de Marseille sera fermé lui aussi en juin 2006. Il ne reste que des CRA modernes. 76 millions d'euros ont été réservés à la gestion des CRA en 2005.

Les membres de la délégation ont également posé des questions sur l'existence de "zones d'attente" dans les aéroports, comme à Roissy, à partir desquelles les migrants irréguliers ont été rapatriés par charter. Pendant le deuxième semestre de 2005, de tels vols ont eu lieu, notamment vers la Roumanie. L'inquiétude des membres a porté sur la nature "collective" de ces vols. D'après le ministre, le fait de monter dans le même avion ne signifie pas qu'il y a "rapatriement collectif". M Sarkozy a rappelé que les ONG peuvent accompagner les migrants dans ces vols de retour.

Le ministre Nicolas Sarkozy a aussi manifesté son inquiétude vis-à-vis de la difficulté pour l'Union européenne de prendre des décisions en matière d'immigration, en partie à cause du vote à l'unanimité au sein du Conseil JAI. Le ministre a l'intention de développer davantage la coopération entre les pays du G6 (France, Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, Espagne et Pologne). Le ministre a notamment souligné l'importance des visas biométriques au niveau européen et d'une politique plus active sur les laissez-passer consulaires, cruciaux pour le rapatriement des migrants. Le ministre s'attend aussi à l'adoption dans les plus brefs délais au niveau de l'Union européenne d'une liste des pays d'origine sûrs. D'après le ministre, il faudra renforcer l'immigration légale pour motif professionnel, et ne pas avoir seulement une migration pour regroupement familial.

D. Entretien avec les ONG

La délégation a rencontré un nombre considérable de représentants d'ONG (voir la liste en annexe). À cet égard, elle est particulièrement reconnaissante à la CIMADE de son aide dans l'organisation de la visite.

Plusieurs représentants ont manifesté leurs inquiétudes envers l'existence des zones d'attente. Au moins 2 000 demandes d'asile par an sont déposées aux frontières, dont 95% à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. Les ONG ne sont pas admises dans les "terminaux".

2. Conclusions

La délégation du Parlement européen se félicite de la coopération des autorités françaises en vue d'assurer le bon déroulement de la visite. Elle est également reconnaissante aux organisations non gouvernementales de lui avoir fourni leurs rapports et tient de nouveau à faire une mention spéciale à la CIMADE.

A. Mesnil-Amelot.

- Les conditions de séjour sont acceptables.
- Il est nécessaire d'améliorer d'urgence les infrastructures pour les services d'hygiène et de santé.
- Il résulte de l'externalisation de certains services et du manque de contrôle sur ces prestations de la part des autorités françaises que les prix de vente de plusieurs produits proposés aux personnes retenues dans le centre sont excessifs. Il est nécessaire que l'administration française ne se désintéresse pas de la fourniture de ces services sous prétexte qu'ils ont été confiés à l'extérieur; il convient d'en assurer le contrôle et la surveillance.

B. Dépôt Ile de la Cité

- Les conditions de séjour sont absolument inacceptables.
- Il est nécessaire de fermer d'urgence les sections des hommes comme des femmes.
- Aucun prétexte ne peut être avancé pour justifier le report de la fermeture de la zone réservée aux femmes.

C. Demandeurs d'asile dans les deux centres

- Tous les formulaires étant rédigés en français, un grand nombre de demandeurs se heurtent à des problèmes de compréhension pour être en mesure de remplir correctement leur demande d'asile.
- Il nous semble que la législation française est loin d'être claire quant aux critères d'acceptation ou de rejet d'une demande d'asile. Il serait utile de recevoir des informations complémentaires à ce sujet.
- La langue et les délais constituent des exigences insurmontables pour les demandeurs d'asile.
- Le grand problème que rencontrent les immigrants est lié à l'interprétation. Même si un demandeur a les moyens nécessaires pour payer les services d'un interprète, nous avons appris que très peu d'entre eux sont disposés à se déplacer dans les centres de rétention administrative.
- Il est inacceptable que ces services ne soient pas fournis gratuitement par l'État français.
- Il résulte des paragraphes précédents que 50% des dossiers de demande d'asile sont directement refusés pour vice de forme sans que la demande ne soit examinée au fond.

D. Zones d'attente

- Les demandeurs d'asile dans les zones dites d'"attente" devraient également pouvoir bénéficier des garanties appropriées.

E. Transparence

- Nous avons pu constater l'effet positif de la présence permanente d'ONG (CIMADE) dans les centres de rétention administrative.
- Il convient de souligner que le ministre d'État, M. Sarkozy, a fait part de la possibilité pour les ONG d'accompagner les immigrants lors des vols de rapatriement.

**Annexe I: Programme de la visite de la délégation à Paris
20 février 2006**

Lundi 20 février

- 07.52 h: Départ de Bruxelles en TGV pour Aéroport Paris-Charles de Gaulle, Gare TGV.
09.09 h: Arrivée à Aéroport Paris, Gare TGV
09.30 h: Visite du centre de rétention du Mesnil-Amelot
11.15 h: Départ en car pour l'Ile de la Cité.
12.15 h: Visite du dépôt à l'Ile de la Cité
13.15 h: Déjeuner libre
14.30 h: Déplacement vers la Maison Radio France (116, av Prés Kennedy 75016).
15.00 h: Réunion avec les ONG à la Maison Radio France, au Centre d'Accueil de la Presse Etrangère (CAPE)
16.20 h: Déplacement vers le ministère de l'Intérieur, Place Beauvau, 75008
17.00 h: Rencontre avec le ministre d'État Nicolas Sarkozy
17.30 h: Déplacement vers la Maison Radio France (116, av Prés Kennedy 75016) **en métro**.
18.00 h: Conférence de presse à la Maison Radio France, au Centre d'Accueil de la Presse Etrangère (CAPE)
19.00 h: Départ pour la Gare du Nord **en métro**
19.55 h: Départ pour Bruxelles
21.20 h: Arrivée à Bruxelles

Personne à contacter

Cristina Castagnoli

Avant le 20 février: 0032-477.31.29.36

Pendant la mission: 0033-6.71.35.82.46

PARTICIPANTS:

Membres

- 1) Jean-Marie CAVADA (ALDE), France. Président de la Commission Libertés civiles, Justice et Affaires Intérieures et Chef de la Délégation
- 2) Patrick GAUBERT, (PPE) France. Vice-Président de la Commission Libertés civiles, Justice et Affaires Intérieures
- 3) Agustin DIAZ DE MERA, (PPE) Espagne
- 4) Martine ROURE (PSE), France
- 5) Adeline HAZAN (PSE), France
- 6) Giusto CATANIA (GUE) Italie

Secrétariat LIBE

- 1) Cristina CASTAGNOLI

Interprètes

Pour les langues: ES - FR IT

- 1) Mme Annalisa VENTURI
- 2) Mme CAMPAGNOLA
- 3) M Erro ERRANDONE
- 2) M. Philippe DEMAY

Liste des ONG qui ont rencontré la Délégation

- **CIMADE**: Caroline Intrand, du Bureau de Paris (qui a coordonné le rendez-vous avec les ONG); Sandrine Lesecq, intervenante dans les centres de rétention de Paris; Benoit Merckx, intervenant dans les centres de rétention du Mesnil-Amelot et Bobigny, Ezra Nahmad, Président de Cimade de la région Ile-de-France, Marie Hénocq, coordinatrice du service Défense des Etrangers Reconduits
- **Amnesty International**, Section française: Patrick Delouvin, Responsable du service Réfugié
- **ANAFE** (Association Nationale d'Assistance aux frontières pour les Etrangers): Hélène Gacon, avocate, présidente de l'ANAFE
- **Migreurop** Claire Rodier, présidente de Migreurop
- **Réseau Education Sans Frontière**